

## Déclaration préalable

Chacune des problématiques abordées par le Collectif Citoyens Fraternels est au cœur de nos préoccupations. Nous voulons faire d'Asnières une ville plus solidaire. Nous constatons un affaiblissement du lien social, et un délitement de la cohésion sociale de cette commune.

Nous entendons réactiver un certain nombre de dispositifs qui ont disparu, ou dont la portée a été fortement réduite au cours de la dernière mandature, dans les domaines de la solidarité de l'accès à l'emploi ou de l'habitat.

De la même façon, nous constatons une mise à l'écart des instances qui permettaient de faire circuler l'information, d'organiser le partenariat et d'associer les habitants et usagers au devenir de leur ville. Des lieux comme le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ou le Centre local d'information et de coordination (CLIC), pour ce qui concerne les personnes âgées, seront réactivés. Nous redonnerons une place importante aux Conseils de Quartier en élargissant l'objet de leurs interventions et en les associant plus aux processus de décision.

Enfin, nous souhaitons en finir avec la culture du secret. Il est essentiel que le conseil municipal et la population soient régulièrement informés de l'avancée et des résultats des grands programmes municipaux. Est-il normal que deux ans après son démarrage, aucun point d'étape n'ait été fait en Conseil sur le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) des Hauts d'Asnières ?

Recoudre une Ville marquée par de nombreuses fractures sociales et culturelles est une composante transversale de notre projet. Ces fractures nous font courir un grand danger à pour l'avenir démocratique et républicain de notre pays. C'est au niveau local qu'il faut commencer à les combattre.

Il est important de lutter contre les facteurs d'exclusion, comme le font Citoyens Fraternels 92 et ses membres.

Mais, il est important aussi de donner aux gens la possibilité d'échanger et de se comprendre. C'est tout le sens de la politique culturelle que nous entendons mettre en place. Grâce à un réseau de lieux culturels judicieusement répartis dans le territoire communal (Grand Théâtre, Halle Citroën, Halle Flachet, Maison des Cultures du monde dans les quartiers Nord, Conservatoire de musique.), elle doit permettre aux habitants de se retrouver, et de s'approprier tous les quartiers de la commune.

## Questionnement relatif à l'action sociale

---

- Analyse des besoins sociaux  
Elle est indispensable à la connaissance fine des besoins et à la mise en place d'un plan d'action efficace. Elle doit être effectuée par des professionnels indépendants et portée à la connaissance des partenaires et des citoyens.
  - o Une ABS a-t-elle été faite pendant la mandature qui s'achève ?
  - o Si non, vous engagez-vous à en lancer une dès 2020 ?
  - o Dans tous les cas, vous engagez-vous à en partager les résultats avec tous les acteurs du domaine social et les citoyens et à en faire l'outil de pilotage concerté de la politique sociale communale ?

**Réponse :** Nous ne savons pas si une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été ou non réalisée sous ce mandat. Dans tous les cas, notre tête de liste, Marie Christine Baillet, en tant qu'élue de l'opposition, n'en a jamais entendu parler. Cet état de fait est pour elle symptomatique d'une commune qui a tendance à « cacher ses pauvres ».

Or c'est un outil indispensable à la programmation et au pilotage de la politique sociale de la commune. Nous nous engageons à réaliser cette ABS dès le début de notre mandat, à le partager avec les associations et les usagers concernés, et à en organiser le suivi. C'est une démarche qu'il faudra engager en étroite relation avec les services du Conseil Départemental.

- **CCAS** : Son rôle est essentiel à la fois pour être en relation de proximité avec les personnes les plus fragiles et pour animer le partenariat entre tous les intervenants de l'action sociale.
  - o Quels sont ses priorités et ses moyens ?
  - o Etes-vous prêt à créer une épicerie sociale en partenariat CCAS – associations ?
  - o Etes-vous prêt à favoriser la communication et le travail en réseau, à faire animer par le CCAS un partenariat avec tous les acteurs associatifs caritatifs ?
  - o Vous engagez-vous à accueillir et faire domicilier au CCAS les personnes sans domicile fixe, les migrants et toute autre population précaire présente sur la ville ?

Réponse : Tout à fait d'accord pour donner une place plus importante au CCAS dans l'animation de l'action sociale de la Commune., il devra être sinon le responsable, du moins un partenaire obligatoire de tous les projets importants. L'activité du CCAS fera l'objet de comptes-rendus réguliers devant le conseil municipal ou dans son bulletin. Les liens avec les associations partenaires seront consolidés (ils sont loin d'être inexistantes aujourd'hui).

Nous sommes d'accord pour renforcer les outils locaux de lutte contre la pauvreté et la précarité. Si nécessaire, il conviendra de réfléchir ensemble à l'amélioration des aides du CCAS. Une nouvelle épicerie solidaire –plus ambitieuse sera mise en place. Notre volonté est d'en faire aussi un lieu de convivialité et d'échange où se côtoient des populations diverses. L'épicerie sociale pourrait être jointe à une ressourcerie - recyclerie et à d'autres activités d'information et d'accueil, dans un même lieu, que l'on a nommé dans notre programme « l'Espace des Solidarités », ouvert sur les quartiers et associant fortement les usagers à sa bonne marche. On retrouve toujours cette même volonté de mixité sociale qui sous-tend tout notre projet.

Concernant l'accueil des migrants et des personnes en situation de rue nous nous engageons à plusieurs actions : maintenir le dispositif de domiciliation et les possibilités de scolarisation actuelles, créer une cellule au sein du CCAS pour orienter vers les services compétents, mettre en place un accueil de jour avec consigne et douche, développer les capacités d'hébergement d'urgence.

- Accès aux droits et accueil des plus fragiles  
Quelle politique de formation à l'accueil des plus fragiles, si besoin avec l'aide d'associations spécialisées ? Prévoyez-vous de mettre en œuvre dans les divers services de la ville recevant du public ?

Réponse : C'est une démarche intéressante qui n'est pas expressément dans notre programme mais que nous approuvons. L'accueil des plus fragiles nécessite effectivement une compétence et une attitude particulière. Cela vaut aussi pour les handicapés.

- Quartiers politique de la ville
  - o Vous engagez-vous à faire fonctionner les conseils citoyens ?
  - o Vous engagez-vous à publier les points d'avancement et les bénéfices apportés aux habitants ?

Nos réponses, positives, sont comprises dans nos déclarations précédentes.

- Accompagnement scolaire

Quelle coordination ou quels moyens supplémentaires pensez-vous mettre en place pour que chaque enfant en ayant besoin puisse accéder à un accompagnement scolaire de qualité ?

**Réponse :** La réussite scolaire est une de notre priorité. C'est la base du parcours d'insertion des individus et la meilleure manière de lutter contre les inégalités à long terme. Nous avons prévu de : renforcer et qualifier du personnel communal dans les maternels (ATSEM), les centres de loisirs, plan de rénovation des bâtiments scolaires, ...

En matière d'accompagnement scolaire, il existe déjà un certain nombre de dispositifs, notamment dans les Hauts d'Asnières. Ils sont loin d'être à la hauteur des besoins. Nous commencerons par rétablir les moyens des associations d'accompagnement scolaire, moyens qui ont été en partie détricotés dans les dernières années. Nous mettrons en place un pôle d'accompagnement scolaire dans chaque école, avec la mise en place d'études dirigées, en remplacement des études surveillées, complétés par des dispositifs plus spécialisés –tels que « Coup de Pousse ». Pour ces enfants, la réussite ne pourra se faire sans la collaboration des familles, avec lesquelles des démarches contractuelles devront être engagées progressivement.

L'ouverture et l'enrichissement culturels sont le dernier volet de cette action éducative municipale. Il comprendra notamment la création d'un Pass Loisirs donnant accès à un tarif réduit aux différentes activités culturelles de la ville.

## Questionnement relatif à l'accompagnement de la santé mentale

---

### Questions

- Quels priorités et moyens souhaitez-vous donner au Conseil Local de santé mentale CLSM ?
- Vous engagez-vous à en publier les travaux régulièrement au cours de la prochaine mandature?
- Vous engagez-vous à créer un groupe de travail sur le logement des personnes souffrant de maladie ou handicap psychique ou mental ?
- Vous engagez-vous à soutenir la création d'au moins une résidence accueil pour l'insertion des personnes souffrant de maladie ou handicap psychique ou mental dans la ville ?

Réponse : Nous nous engageons à faire fonctionner le CLSM, dont les élus de l'opposition membres de notre équipe ont soutenu la création. Nous souhaitons mettre en place le même type de démarche pour les autres formes de handicap. Sur les questions d'hébergement, nous validons les objectifs de Citoyens Fraternels. Nous mobiliserons sur ce point, comme pour l'hébergement d'urgence, le patrimoine communal.

Mais, notre ambition est de développer une réponse globale aux besoins des personnes, depuis l'accueil et l'orientation dont nous avons déjà parlé, jusqu'au logement, en passant par l'accompagnement et le soutien aux aidants. Avec les bailleurs, nous nous efforcerons de promouvoir la nouvelle formule de l'habitat inclusif.

## Questionnement relatif à l'emploi

---

**Questions** : nos attentes quant aux moyens d'une lutte contre l'exclusion économique.

- Maison de l'Emploi et Mission locale : quels objectifs envisagez vous de leur donner dans une politique de soutien au retour à l'emploi : impulsion des initiatives, coordination des intervenants, accueil et orientation des publics, .... ? Avec quels moyens ?

**Réponse** : Ces deux outils ont perdu beaucoup de leur capacité d'intervention. Leurs moyens ont été réduits de manière importante. Nous entendons leur redonner leur place pleine et entière dans les différentes missions évoquées ci-dessus.

- Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) :
  - o Vous engagez-vous à soutenir la candidature de la Ville à l'extension de l'expérimentation, sur le territoire identifié dans les Hauts d'Asnières ?
  - o À lui donner les moyens de construire un dossier permettant l'habilitation (3 personnes Equivalent Temps Plein -ETP) ?
  - o A favoriser la coordination avec les services de la ville concernés par ce projet (politique de la ville, développement économique, CCAS, ...) ?

**Réponse** : Marie Christine Baillet, a soutenu le projet de Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, en tant qu'élu de l'opposition. Aux affaires, avec son conseil, elle mettra tout en œuvre – moyens humains et financiers, mobilisation des services de la ville concernés, ...- pour soutenir les promoteurs de ce projet afin qu'il obtienne l'habilitation et se concrétise. La cohésion sociale de la ville ne pourra fonctionner, tant qu'il y subsistera des poches de pauvreté et des fractures sociales et territoriales.

- Insertion par l'Activité Economique : quels moyens prévoyez-vous de mettre en œuvre ?
  - Création une nouvelle Régie de Quartier ou de Territoire ?
  - Inscription dans les appels d'offres de la Ville (ou avec leur accord des bailleurs sociaux) d'une clause d'emploi social ou d'insertion ?
  - Mise en place dans les projets validés d'inclure de chantiers d'insertion (par exemple dans la rénovation du parc Robinson) ?

**Réponse** : Des passerelles vers l'emploi sont nécessaires pour les personnes qui en ont été éloignées durablement. Tous les dispositifs, évoqués ci-dessus par Citoyens Fraternels, seront mobilisés dès lors qu'ils rentrent dans les champs de compétence de la commune. Un d'entre eux, nous tient particulièrement à cœur, la Régie de Quartier, car son objectif dépasse celui de la seule insertion par l'emploi, et concerne aussi la politique de la Ville.

Tous ces dispositifs n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans un parcours, au cours duquel les bénéficiaires seront accompagnés pour lever tous les obstacles de l'accès à un emploi : problèmes de santé, de logement, difficultés liées à la situation administrative. Depuis l'accueil et l'accompagnement développés par la Maison de l'Emploi, jusqu'aux emplois passerelles, en passant le dispositif TZCLD, le chaînage est indispensable.

- Gardes d'enfants pour les parents en recherche de travail : quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'accès des parents en recherche d'emploi ou en formation à un mode de garde adapté ?

**Réponse** : Cette problématique peut être traitée à plusieurs niveaux :

Réponse de la liste « Choisir Asnières » (Marie-Christine Baillet) à l'interpellation du collectif Citoyens Fraternels 92

- par une adaptation des règles de présence dans les centres de loisirs et les cantines pour les enfants scolarisés ;
- par le développement de places adaptées de type halte-garderie, soit par le soutien à des initiatives associatives nouvelles, soit par le conventionnement avec structures existantes ou des assistantes maternelles agréées.

Comme nous l'avons dit précédemment, il s'agit de mettre en place une stratégie d'ensemble qui doit permettre le retour à l'emploi d'un maximum de personnes, et en particulier celles qui en sont les plus éloignées. Le contexte économique d'Asnières s'y prête. De nombreuses entreprises, certaines parmi les plus grandes, sont présentes dans la commune d'Asnières.

Beaucoup d'entreprises ont compris aujourd'hui qu'elles avaient tout intérêt à s'ancrer dans les territoires en y développant des initiatives citoyennes. Nous voulons les associer à cette lutte contre la précarité d'emploi et la pauvreté. Cela peut passer par des contrats de mécénat avec des porteurs de projet asniérois, des engagements pris avec les structures d'insertion sur des volumes d'activité ou de débouchés professionnels, ou enfin en direction des jeunes, des propositions de stage ou de tutorat, et en particulier en direction de ceux qui, faute de réseaux, sont les moins à même d'en trouver.

## Questionnement relatif au logement.

---

### Quels sont vos objectifs de développement du parc social ?

- Vous engagez-vous à ce que la commune atteigne le taux réglementaire de 25 % avant la fin de la prochaine mandature ? Etes-vous prêts à engager les programmes pour aller au delà et rapprocher la commune du taux moyen de l'Etablissement Public Territorial, Boucle Nord Seine, soit 35% ?
- Quels moyens envisagez-vous pour y arriver ?
  - Principaux programmes de construction prévus ?
  - Renforcement des règles de mixité dans le PLU en baissant la taille des opérations concernées (10 logements) et le % de logements sociaux à réaliser (Ex : 20% entre 10 et 30 logt, 30 % au delà) ?
  - Densification des quartiers d'Asnières, pour faciliter la mise en œuvre de cette production, et arriver à une meilleure diffusion dans la commune ?
- Etes-vous prêts à renforcer la part des logements à bas loyers (PLUS et PLA-I) dans la production (jusqu'à 85 % !) pour être davantage en phase avec le revenu des demandeurs ?

**Réponse :** Améliorer la réponse à l'énorme demande de logement social, est bien sûr une de nos volontés. Nous nous engageons à atteindre le taux réglementaire de 25 % avant la fin de la mandature, ce qui est déjà un objectif ambitieux compte tenu des délais de réalisation des programmes. A ce jour, faute d'accès aux informations, nous n'avons pas de visibilité suffisante sur les opérations qui pourraient être engagées. Nous prévoyons de réviser le PLU pour renforcer les servitudes de mixité. Nous prévoyons d'encadrer la production de locatifs intermédiaires (PLS), et de renforcer la part de PLUS et surtout de PLA-I, jusqu'à 85 % comme proposé.

Nous souhaitons mettre en place des démarches contractuelles avec les bailleurs, incluant non seulement la production de logement, mais également la maintenance du parc, la gestion de proximité et le développement des possibilités de parcours résidentiels. Nous voulons pouvoir offrir un habitat de qualité aux occupants du parc social.

Nous engagerons une réflexion sur le logement du personnel communal et en particulier des plus modestes, pour leur permettre de se rapprocher de leur travail. Enfin, nous souhaitons que le service Logement développe sa mission sociale en s'investissant davantage dans l'accompagnement des demandeurs de logement, et en particulier des demandeurs de logement social, en lien avec les démarches qui devraient se mettre en place dans le cadre de l'Etablissement Public Territorial, et de sa Conférence Intercommunale du Logement. L'enjeu à notre niveau, est d'introduire davantage de transparence dans la gestion de ces demandes.

**Qu'envisagez-vous pour faciliter le développement de nouvelles structures d'accueil et de logements adaptés,** en direction des jeunes, des précaires, des sans domicile, des migrants, des handicapés ... ?

- Etes-vous prêts à développer des projets d'habitat inclusif (cohabitation accompagnée) ? Si une association propose un projet, quels moyens êtes-vous prêts à mobiliser, pour l'accompagner sur les plans politiques, réglementaires et financiers ?

Réponse de la liste « Choisir Asnières » (Marie-Christine Baillet) à l'interpellation du collectif Citoyens Fraternel 92

- Quels dispositifs sont prévus pour faciliter le développement du logement social conventionné ou des logements « passerelles » de type Solibail dans le parc privé ? Etes-vous prêts à mettre en place une contribution financière communale ?

Réponse : Nous avons déjà répondu aux préoccupations en ce qui concerne l'accueil des personnes sans domicile, des migrants ou des handicapés, pour lesquels nous souhaitons renforcer les possibilités d'accès à un logement ou à défaut d'hébergement (cf projets en matière d'hébergement d'urgence, de résidences d'accueil, ou d'habitat inclusif). Nous ajouterons qu'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour les familles nous paraît utile.

Concernant le logement des jeunes, nous souhaitons développer des formules permettant l'échange intergénérationnel, telles que les « logements solidaires » ou les places dans les EHPAD.

Nous sommes aussi d'accord pour mobiliser les propriétaires privés dans la lutte contre le mal logement, en soutenant, comme il est évoqué plus haut, le conventionnement et le dispositif Solibail, y compris financièrement si nécessaire.

**Quelles dispositions comptez-vous prendre pour résorber le stock de logements indignes et indécents ?**

- Relance d'un programme d'intérêt général « habitat indigne » (PIG), dotés de moyens financiers (financement d'un prestataire pour le repérage, l'assistance aux occupants et aux propriétaires, ...) et logistiques : mobilisation des services de la ville, et notamment du Service communale d'hygiène ?
- Mise en place d'un permis de louer comme à Villeneuve-la-Garenne (disposition prévue par la loi ALUR) ?

Réponse : La résorption de l'habitat indigne est une de nos priorités en matière d'habitat. L'intervention doit associer des moyens incitatifs et coercitifs. La procédure du Programme d'intérêt général (PIG) nous paraît la plus appropriée pour réaliser cette association, et nous avons l'intention de la mettre en place. Les services de la Ville (Logement, Hygiène) seront mobilisés sur cet objectif. Concernant le permis de louer, il fait partie des moyens coercitifs qui peuvent être envisagés à l'échelle de la commune.

**Quel positionnement de la Commune dans les politiques mise en œuvre à l'échelle de Boucle Nord Seine ?** Rôle dans la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : quelles opportunités vous y voyez ? Envisagez-vous de promouvoir des initiatives à cette échelle : plan pour le mal logement ? Maison de l'habitat ? Logement des jeunes ? ...

Réponse : L'investissement dans les structures intercommunales, que ce soit à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ou de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Boucle Nord de Seine, est une priorité de notre mandature. Cela peut être une source de financement et un outil de synergie et d'économie d'échelle aux bénéfices des Asniérois. Dans le domaine de l'habitat, nous comptons être actifs au sein de la conférence intercommunale du logement, afin de défendre l'accès au logement social pour les Asniérois les plus modestes, et aller vers davantage de mixité dans l'occupation du parc. Nous n'excluons pas non plus de trouver des terrains d'entente avec les communes voisines sur des sujets comme le logement des jeunes ou l'information des habitants.